

Compte rendu

– Comité de pilotage –
15 décembre 2016, Peyrelevade

Sous la présidence de :

Catherine Moulin, Présidente du comité de pilotage, Vice-Présidente du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Personnes présentes :

Philippe Connan, Président du PNR de Millevaches en Limousin
Pierre Coutaud, Maire de Peyrelevade
Thierry Letellier, Mairie de Lavilledieu
Olivier Gouet, DREAL Nouvelle Aquitaine
Julie Marcinkowski, DREAL Nouvelle Aquitaine, Site de Limoges
Lionel Lagarde, DDT 87
Ghislaine Graillot, DDT 19
Evelyne Cotiche, DDT 23
Nadine Freysex-Leger, élue à la chambre d'agriculture Haute-Vienne
Emmanuelle Hetsch, technicienne à la chambre d'agriculture Haute-Vienne
Pauline Cabaret, CEN Limousin
Cécilia Malraison, PETR du Pays Monts et Barrages
Guillaume Rodier, Coordinateur du programme Sources en Action, PNR de Millevaches en Limousin
Didier Branca, CRPF Limousin
Pascal Bredier, Fédération de pêche de la Creuse
Bernard Valade, Fédération régionale des chasseurs de Nouvelle Aquitaine
Olivier Villa, PNR de Millevaches en Limousin
Marion Parois, PNR de Millevaches en Limousin, animatrice du site

Personnes excusées

Philippe Chopin, Préfet du Département de la Creuse
Pascal Coste, Président du Conseil Départemental de la Corrèze
Valérie Simonet, Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
Sylvie Prabonneau, Maire de Millevaches (donne pouvoir à C. Moulin)
Monique Lenoble, Maire de Nedde
Bernard Poussin, Maire de Saint-Denis-des-Murs (donne pouvoir à C. Moulin)
Daniel Perducat, Maire d'Eymoutiers (donne pouvoir à C. Moulin)
Chantal Périgaud, Maire de Saint-Amand-le-Petit
Michel Lacouturière, Maire d'Augne
Cédric Malraison, EPTB Vienne
Stéphane Lorient, EPTB Vienne (donne pouvoir à C. Moulin)
Samuel André, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Cédric Bach, Conseil Départemental de la Corrèze
Paul Duchez, Président de la Fédération Départementale de pêche de Haute-Vienne (donne pouvoir à C. Moulin)

Nicolas Simonnet, Président de l'ADRT de la Creuse
Laurent Beaucaire, SNCF Limoges
Patrick Bahegne, DRD JSCS Nouvelle-Aquitaine

Catherine Moulin, Présidente du COPIL remercie Pierre Coutaud de nous accueillir à Peyrelevade. Elle rappelle le contexte avec le départ de Cyril Laborde, animateur du site Natura 2000 et présente Marion Parois qui lui succède.

Elle propose à l'assemblée d'avoir une pensée pour Thierry Fourgeaud, parti trop tôt.

Tour de table, lecture des excusés.

Ghislaine Graillot de la DDT de la Corrèze fait un point sur la nouvelle programmation FEADER. Depuis 4 ans, les fonds sont en pause. Elle rappelle les complexités : la région Nouvelle-Aquitaine est la nouvelle autorité de gestion et la DDT est service instructeur. Sur la région Nouvelle-Aquitaine, il y a toujours 3 PDR (Programmes de développement rural) mais avec des taux d'intervention du FEADER variables (53 % pour celui de l'Aquitaine, 62 % pour celui du Limousin ; l'Etat complète le reste).

Elle nous apprend que depuis la veille (14/12/2016), l'outil OSIRIS - permettant l'instruction des dossiers - est ouvert. Les paiements d'animation vont pouvoir être engagés. Par contre, les MAEc ne peuvent toujours pas être saisis.

Pour les contrats forestiers, il manque toujours l'Arrêté Régional permettant de valider les barèmes.

Le dernier DOCOB « Vallée de la Dordogne » vient d'être validé. C'est le Conseil Départemental de la Corrèze qui en assure la gouvernance mais aucun animateur n'a encore été désigné. Le DOCOB « Vallée de la Cère » a également été validé en juillet 2016. Tous les sites Natura 2000 de la Corrèze disposent désormais d'un DOCOB validé. Certains sont à réviser et/ou mettre à jour (cartographie notamment).

Marion Parois, animatrice du site rappelle les chiffres-clés ainsi que les habitats et espèces qui ont permis la désignation du site.

Evelyne Cotiche de la DDT de la Creuse, attire l'attention sur le fait que la moule perlière ne figure pas sur le Formulaire Standard de Données (FSD) du site. On ne peut donc pas s'appuyer sur cette espèce dans le cadre des évaluations d'incidence ou encore pour justifier la mise en place de contrats Natura 2000.

Olivier Gouet de la DREAL indique que si l'espèce est présente dans le DOCOB, elle doit bien être prise en compte dans les évaluations d'incidences.

Il est convenu de se rapprocher de la DREAL afin de faire le nécessaire pour mettre à jour le FSD et plus particulièrement pour ce qui concerne la liste des espèces.

Marion Parois explique la baisse du temps d'animation consacré à ce site ces dernières années. Elle indique que le temps consacré à la prochaine année d'animation du site devrait être du même ordre de grandeur que celui de cette année (environ 115 jours).

Elle présente ensuite le bilan de l'animation depuis la dernière réunion du comité de pilotage.

Face au constat qu'aucun contrat Natura 2000 ne peut être monté ces dernières années et que plusieurs

contrats sont « en attente », Guillaume Rodier demande si cela n'engendre pas une certaine lassitude chez les propriétaires.

Marion Parois lui répond que si, et que cela décrédibilise énormément les animateurs.

Ghislaine Graillet rappelle que Natura 2000 est bénéfique pour beaucoup d'écosystèmes, d'acteurs... Certes les incidences se développent mais les outils contractuels sont pertinents.

Evelyne Cotiche craint que l'obligation de disposer d'un numéro de SIRET pour signer un contrat Natura 2000 dissuade encore plus de propriétaires.

Philippe Connan demande s'il ne serait pas possible de réfléchir à un *Vade mecum* pour aider le maître d'ouvrage à obtenir un numéro de SIRET. **Proposition approuvée par les personnes présentes.**

Olivier Villa s'interroge sur les éventuelles incidences fiscales liées à ce numéro de SIRET. Personne ne semble détenir de réponse à ce sujet.

Thierry Letellier indique que les agriculteurs n'ont pas de nouvelles des MAEC et demande où en est la procédure. Il aurait apprécié que la DDT les tienne au courant par courrier.

On lui indique que les MAEC contractualisées en 2015 devraient être payées avant la fin du 1^{er} trimestre 2017.

Evelyne Cotiche indique qu'elle fera remonter la remarque au service de la DDT en charge de l'Agriculture.

Présentation des nouveaux cahiers des charges des contrats non agricole, non forestier (lecture des titres, analyse d'un cahier des charges). E. Cotiche attire l'attention sur une nouveauté : les subventions d'investissement appelleront systématiquement un autofinancement du maître d'ouvrage public. Elle rappelle que le contrat porte sur 5 ans avec des engagements rémunérés et d'autres non rémunérés.

Olivier Villa demande ce qu'il en est des recettes générées par le Contrat. On lui indique qu'on ne peut pas subventionner une recette.

Evelyne Cotiche indique que pour les questions relatives à la gestion des cours d'eau, il faut privilégier les sources de financement de l'Agence de l'Eau.

Guillaume Rodier explique que ce n'est pas si simple. Les Agence de l'Eau financent des opérations en fonction du classement du cours d'eau.

Marion Parois demande qui doit faire cet arbitrage et comment il doit être fait...

Cécilia Malraison indique que les contrats Natura 2000 étaient intéressants car financés à 100 %. Maintenant que le taux d'autofinancement est de 20 % pour les maîtres d'ouvrages publics, les deux dispositifs se valent. Par contre, pour l'effacement d'un ouvrage sur la Vienne par un privé, on pourrait toujours atteindre 100 % de financement, donc à étudier.

Le COPIL valide la sélection des cahiers des charges des contrats ni-ni et le principe de leur intégration au DOCOB.

Point sur les contrats forestiers : La DREAL indique que les barèmes ont été certifiés mais pas validés

officiellement et que la contractualisation devrait démarrer en 2017.

Didier Branca demande si on doit attendre que tous les Cahiers des charges des contrats forestiers disposent de l'Arrêté Préfectoral pour valider en COPIL leur intégration dans le DOCOB.

Julie Marcinkowski explique qu'on peut mettre toutes les versions nationales, même si les Arrêtés préfectoraux ne sont pas prêts.

Il est donc proposé de valider le principe de l'intégration des cahiers des charges forestiers dès lors qu'ils seront à la disposition de l'animatrice.

Point sur les MAEC : présentation du bilan de contractualisation. Des MAEC ont été contractualisées sur les extensions du site. Remise en question par les DDT de la légalité de ces engagements. Quoiqu'il en soit, on se situe dans tous les cas dans le périmètre de la ZPS du plateau de Millevaches et donc au cœur de la ZIP Natura 2000 du PAEC du PNR.

Lecture des nouveaux cahiers des charges des MAEC (passage en revue de tous les intitulés).

Philippe Connan explique que les MAEC permettent de suivre le monde agricole, d'assurer une veille et de favoriser les transmissions.

Le COPIL valide la sélection des cahiers des charges des MAEC et le principe de leur intégration au DOCOB.

Présentation des outils de communication du site puis des suivis scientifiques (travail d'étudiants du BTS de Neuvic).

Ghislaine Graillot demande si le site internet dédié au site Natura 2000 est bien le lieu où récupérer l'info (CR COPIL, ressources scientifiques...). On lui répond que oui et qu'il sera alimenté régulièrement.

Point sur les incidences :

Evelyne Cotiche rappelle que les animateurs sont consultés soit à l'initiative du pétitionnaire, soit à l'initiative de l'Etat.

La DREAL demande si le Parc est bien consulté en amont.

Philippe Connan indique que le PNR ne peut plus émettre d'avis officiel depuis la fin de sa première charte et jusqu'à la validation de sa nouvelle charte (pas avant fin 2018). Il prend l'exemple des manifestations sportives. Certaines d'entre elles mériteraient de s'engager dans des chartes en amont. Il s'interroge sur la manière de mieux mettre en avant Natura 2000 dans les communications du Parc.

Ghislaine Graillot indique qu'il serait bien de disposer d'une plaquette permettant de présenter succinctement le site (du même type que les plaquettes réalisées par la DREAL en 2009, mais pas forcément aussi luxueux).

Didier Branca rappelle qu'à l'époque, c'est la DIREN qui avait recueilli les éléments auprès des animateurs, puis avait édité les plaquettes pour chaque site, mais dans une maquette commune.

Marion Parois demande à la DREAL si elle a pour projet de réaliser des plaquettes pour les sites N2000 qui

n'en ont pas bénéficié lors de la première édition. Olivier Guet explique que ce n'est pas prévu et que c'est bien aux animateurs de chaque site de s'en charger.

Il est donc proposé d'intégrer la conception d'un document de ce type dans la prochaine période d'animation.

Philippe Connan évoque Eymoutiers, dont le rôle de Ville Porte du Parc va être revalorisé. Il y a quelque chose à jouer de ce côté-là. Les habitants d'Eymoutiers ont-ils conscience d'être au cœur d'un tel site ?

Pauline Cabaret du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin présente le travail de sa structure sur le site des sources de la Vienne dont elle s'occupe. Un nouveau plan de gestion a été rédigé pour la période 2015-2020. Le CEN est propriétaire de 13 ha sur ce secteur et se positionne pour en acquérir de nouveaux. Le CEN associe le Parc lors de ses réflexions sur la gestion et le pâturage de ces parcelles. Une animation sur le site est programmée dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides ; le Parc y sera associé.

Guillaume Rodier du PNR de Millevaches en Limousin présente le programme Sources en Action qu'il coordonne. Un bilan du premier programme a été réalisé en 2016. Une nouvelle programmation 2017-2021 est en cours de validation. Ce projet réunit de nouveaux maîtres d'ouvrage pour un budget de 13,5 millions d'euro. La responsabilité des territoires en amont envers ceux de l'aval est rappelée. Le projet d'effacement du plan d'eau de Peyrelevade fait partie des grosses actions de cette prochaine programmation.

Marion Parois fait ensuite un rappel de l'historique du projet d'extension du site Natura 2000. Conformément à ce qui avait été décidé lors du dernier Comité de pilotage, un groupe de travail agriculture/forêt secteur Haute-Vienne s'est réuni en novembre. Un compte rendu de la réunion est dressé. On regrette que très peu d'agriculteurs aient assisté à cette réunion : seuls deux élus de la chambre d'agriculture accompagnés d'une technicienne étaient présents. Il ressort de cette réunion que la chambre d'agriculture de Haute-Vienne se positionne contre ce projet d'extension et de manière plus générale, contre tous nouveaux zonages environnementaux.

Pour ce qui concerne l'extension du périmètre du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne, la chambre d'agriculture explique sa position par le fait que cela concerne une importante surface de SAU et aurait un impact trop important sur l'activité des agriculteurs. Elle soulève également le fait qu'il existe des incertitudes par rapport à Natura 2000 (devenir du dispositif plus contraignant ?).

Il est également indiqué que le Préfet a demandé à la DDT de Haute-Vienne un complément d'information sur les incidences qu'aurait le nouveau périmètre sur le monde agricole. Cette « petite étude » est en cours de finalisation. Le Parc exprime son souhait d'avoir une copie des nouveaux éléments envoyés au Préfet.

Thierry Letellier indique que les agriculteurs doivent prendre conscience de l'impact de leurs pratiques et faire attention à leurs voisins notamment pour ce qui concerne les zones à proximité des captages d'eau. Il faut qu'ils se rendent compte que cela n'a pas que des incidences sur les agriculteurs et sur la Vienne mais également sur toute la population qui va boire l'eau de la Vienne (responsabilité des territoires en amont). La politique Natura 2000 doit aller à l'encontre des lobbys par le biais de la pédagogie.

Face à ces nouveaux éléments, la question est posée ouvertement sur la suite à donner à ce projet sur lequel un volume horaire conséquent est consacré chaque année.

La DREAL, indique qu'il faut attendre que le complément d'information demandé par le Préfet lui soit remis et voire ce qu'il propose.

Face aux réactions d'une partie de l'assemblée, P. Connan s'engage à solliciter le Préfet de la Haute-Vienne pour une rencontre afin d'échanger sur le sujet.

La séance est levée à 13h.